

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22.10.2009 À 16 HEURES À VENDENHEIM (AUDITORIUM DE L'ESPACE CULTUREL)

Convocation du 13.10 2009

Délibération n°158 du Comité syndical

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
6 suppléants

1. Election au poste de deuxième vice-président

Suite à la délibération du Syndicat mixte pour le SCOTERS du 15 avril 2009 et la notification de cette délibération aux Communautés de communes membres du Syndicat mixte le 2 juin 2009, Monsieur le Préfet a pris, le 20 octobre 2009, l'arrêté prenant en compte l'extension du périmètre du Syndicat mixte pour le SCOTERS à la commune de Diebolsheim, la substitution de la Communauté de communes du Rhin à ses communes membres et les autres modifications statutaires.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Rhin a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Syndicat mixte pour le SCOTERS. Ces délégués se substituent à ceux des communes isolées.

Madame Danièle MEYER, 2^{ème} vice-présidente du Syndicat mixte pour le SCOTERS a été élue vice-présidente en tant que déléguée des communes isolées. Elle vient d'être désignée déléguée par la Communauté de communes du Rhin. Son poste de vice-présidente doit à ce titre faire l'objet d'une élection. Elle a transmis sa candidature à ce poste.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Porte du Vignoble a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Syndicat mixte pour le SCOTERS. Ces délégués se substituent aux actuels délégué titulaire et délégué suppléant.

Monsieur BIGOT prend acte de ces nouvelles nominations, à savoir :

Pour la communauté de communes du Rhin

- Danièle MEYER, déléguée titulaire
- Marc-Daniel ROTH, délégué titulaire
- Bertrand ANDNA, délégué suppléant
- Raymond SIEGWALT, délégué suppléant

Pour la communauté de communes de la porte du Vignoble

- Marcel LUTTMANN, délégué titulaire
- Yves BELLER, délégué titulaire
- François JEHL, délégué suppléant

- Nicolas WINLING, délégué suppléant

Ensuite le Président Jacques BIGOT propose de procéder à l'élection du deuxième vice-président. Il rappelle la candidature de Madame Danièle MEYER et demande s'il y a d'autres candidats. Il n'y a pas d'autres candidature. Il propose de procéder au vote.

A l'unanimité, Danièle MEYER est nommée deuxième vice-présidente du Syndicat mixte pour le SCOTERS.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT